



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°379 DU 17 AU 23 JUILLET 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes tuées et retrouvées cadavres, 2 victimes de VBGs, 1 personne torturée et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 jeune fille et 2 enfants tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des admi-

nistratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>3</i>
<i>I.DES PERSONNES TUEES</i>	<i>3</i>
<i>I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.DES CAS D'INFANTICIDES.....</i>	<i>3</i>
<i>II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE.....</i>	<i>4</i>
<i>II.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>4</i>
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	<i>4</i>
<i>II.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>III.DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. CONCLUSION</i>	<i>5</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	<i>: Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	<i>: Ecole Fondamentale</i>
OPJ	<i>: Officier de Police Judiciaire</i>
RN	<i>: Route Nationale</i>
TGI	<i>: Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	<i>: Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 18 juillet 2023, dans la rivière Ruvyironza, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été retrouvé flottant sur les eaux, non loin de l'Institut des Sciences Agronomiques de Mahwa. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau du cou et au niveau de la gorge. Sur l'ordre de Josette Ndayikeza, administrateur communal de Rutovu, ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rutovu.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juillet 2023, au quartier Yoba, commune et province Gitega, un corps sans vie de Melchiade Hakizimana, âgé de 35 ans, marié, convoyeur de camions a été retrouvé sur un terrain communément appelé Aéroport. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures sur tout le corps. Selon les mêmes sources, la veille, vers 20 heures, Melchiade Hakizimana était avec d'autres dans un cabaret appelé "ku mpene" situé sur la RN 2, Gitega-Bujumbura quand il est parti en répondant au téléphone mais il n'est pas revenu et ses amis croyaient qu'il était rentré à la maison qui se trouve à 600 mètres.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 21 juillet 2023, dans la rivière Kinyangona située sur la jonction de la commune Gatara et

I.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un bébé retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 22 juillet 2023, vers 8 heures, à la première avenue, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un bébé de sexe masculin emballé dans des sachets a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré au cimetière de Mpanda sur l'initiative du chef de zone Buyenzi, Amzu Abadou Habonimana en collaboration avec la police.

Gahombo, province de Kayanza, un corps sans vie de Côme Gahungu, âgé de 52 ans, père de trois enfants, cultivateur, originaire de la colline Businde, a été retrouvé et repêché. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Côme Gahungu avait passé la soirée du 20 juillet 2023 dans un bistrot en train de partager de la bière locale au centre Ruhengeri avec ses amis dont Bède Manirakiza et Liévin Misago de la colline Ruhengeri, commune Gatara et lui avait promis de lui donner un porc à élever. Le matin du même jour, tous les deux ont été appréhendés par le Commissaire communal de police de Gahombo en collaboration avec celui de Gatara, Louis Ndayizeye et ont été conduits au cachot communal de Gahombo. Sur l'autorisation de sa femme Immaculée Ndagijimana, le corps a été enterré en date du 21 juillet 2023, vers 10 heures, au cimetière de Businde par la population sur l'ordre de Sylvestre Ntunzwenimana, administrateur communal de Gahombo.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana

En date du 19 juillet 2023, dans la nuit, sur la colline Gifunzo, zone, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé devant l'enclos d'Elias, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Elias a été arrêté par des policiers et a été conduit au commissariat communal de police de Rutana.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Buraza, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2023 indique qu'en date du 03 juillet 2023, sur la colline Bugera, commune Buraza, province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un puits se trouvant au bord de la route.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2023 indique qu'en date du 14 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Kigarika, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. N., âgée de 17 ans, vivant sur la colline Musenyi, commune et province Cankuzo, a été violée par un inconnu quand elle venait du marché. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui avait dit que si elle acceptait, il allait l'épouser. Il lui a offert de la bière et l'a conduite dans une maison des environs pour la violer. Après cet acte, cet homme s'est volatilisé dans la nature.

Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 17 juillet 2023, vers 17 heures, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, D.I., âgée de 15 ans, élève en classe de

la 8^{ème} année au Lycée communal de Nyarunazi, a été violée par Désiré Nibitanga, âgé de 37 ans, commerçant au centre de négoce de Nyarunazi dans sa boutique où elle était allée acheter de l'huile de palme. Désiré a fermé la porte de sa boutique, l'a déshabillée et l'a violée malgré des cris de la fillette. Selon des sources sur place, après cet acte, la fillette qui est sortie en pleurant a laissé son sous-vêtement chez Désiré. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Désiré en train de s'habiller. Ils l'ont ligoté et l'ont conduit au cachot du poste de police de Rutegama avec le sous-vêtement dans ses mains tandis que la victime a été emmenée au CDS de Rutegama pour des soins médicaux. Le lendemain, le présumé auteur a été transféré au commissariat provincial de police avant de le conduire le même jour à la prison de Muramvya.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne battue en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2023 indique qu'en date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, Fabrice Havyarimana, âgé de 24 ans, chômeur, a été battu et coupé un de ses testicules par un groupe d'Imbonerakure en ronde nocturne. Selon des sources sur place, la victime

rentrait chez elle quand elle a été attaquée et tabassée par ces membres de la milice Imbonerakure. Après cet acte, Fabrice Havyarimana a été jeté dans un boisement d'eucalyptus à quelques mètres de son domicile. Selon les mêmes sources, Fabrice Havyarimana a été retrouvé très tôt le matin du dimanche par des gens qui se rendaient à la messe et a été transporté à l'hôpital régional de Gitega pour des soins médicaux.

II.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juillet 2023 indique que dans la matinée du 14 juillet 2023, Evariste Ndayegamiye, commerçant a été arrêté en possession de 83000 fbu et 52000 Shilling Tanzaniens. Selon des sources sur place, en

date du 18 juillet 2023, vers 16 heures, il a été auditionné par le TGI de Rumonge dans le cadre des procès de flagrance en l'accusant de rébellion et gaspillage de fond public. Il a été condamné à une année de servitude pénale et à payer une somme de 250 000 fbu d'amende.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Un enfant blessé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2023 indique qu'en date du 02 juillet 2023, vers 19 heures, sur la colline Rutambara, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, Eric Niyonkuru, âgé de 15 ans, a été blessé à coups de couteau au niveau de la main par Isidore Kabura,

âgé de 35 ans, conducteur de taxi moto. Selon des sources sur place, Isidore s'est arrêté tout près de cet enfant et l'a poignardé à la main avant de lui arracher son téléphone portable et puis Isidore s'est enfui à bord de sa moto. Selon les mêmes sources, la mère du jeune garçon a porté plainte auprès de l'OPJ de Mpinga-Kayove. Le téléphone a été remis à la mère tandis que le présumé auteur a été arrêté

et conduit au cachot du commissariat communal de Mpinga-Kayove, en date du 4 juillet 2023.

Un enfant brûlé en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2023 indique qu'en date du 11 juillet 2023, sur la colline Campazi, commune Muruta, province Kayanza, Firmin Ndayisenga, âgé de 13 ans, élève à l'ECOFO Campazi a été brûlé par sa mère Espérance Ndayishimiye au niveau des bras et

des jambes. Selon des sources sur place, l'enfant avait été attrapé en train de voler des oignons dans un champ appartenant à son voisin Nestor. Ce dernier a conduit l'enfant aux chefs collinaires qui ont donné des conseils à l'enfant avant de le relâcher. Selon les mêmes sources, arrivé à la maison, l'enfant a été puni par sa mère en colère et l'enfant a crié. Des voisins ont porté secours à l'enfant et la mère a pris fuite tandis que les autorités collinaires ont conduit l'enfant au CDS Remera pour des soins médicaux.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.